

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2017

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 2 octobre 2017 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

17-10-9160

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017

17-10-9161

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le procès-verbal du 5 septembre 2017 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

17-10-9162

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 42 256.26 \$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

17-10-9163

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 2 122 366.49 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Dépôt de document

La directrice générale dépose au conseil l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2017.

6. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

7. Correspondances

Gala reconnaissance

17-10-9164

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise l'achat de cartes pour assister au Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré et qu'une invitation soit faite auprès des employés, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

8. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Prochaine réunion mercredi le 4 novembre prochain- Adoption de conformité de règlement au schéma d'aménagement de différentes municipalités ;

9. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Tournoi de golf du 3 septembre dernier fut une réussite avec la participation de 70 joueurs- Merci à M. Mathieu Létourneau et les commanditaires ;
- Demi-marathon de la Côte-de-Beaupré a eu lieu le 10 septembre 2017 – Félicitations pour la participation des membres de la municipalité : Diane Giguère, Manon Cloutier, Thibert Lescot et Pierre Lefrançois – Bravo ;
- Gala Levrier 2017 le 4 octobre prochain avec la participation des sept jeunes du skate- Avec la participation de L'Ange-Gardien et Martin Pouliot de TAG; ces jeunes seront honorés à l'Assemblée Nationale pour le succès et la réussite des jeunes dans ce projet ;
- Le 15 octobre prochain aura lieu le brunch reconnaissance afin de remercier les bénévoles impliqués dans la municipalité de L'Ange-Gardien ;

Autorisation de dépenses pour la Fête de Noël

17-10-9165

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil autorise la somme de 3600\$ pour l'organisation d'une fête de Noël qui aura lieu le samedi 2 décembre 2017 au gymnase de l'École Le Petit Prince, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Autorisation de dépenses pour la Fête de l'hiver 2018

17-10-9166

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil autorise la somme de 3000\$ pour l'organisation d'une fête de l'hiver pour 2018 qui aura lieu en février 2018, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 21 septembre 2017

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande de réfection de la toiture de la résidence au 1040, chemin Lucien-Lefrançois.
2. Pour la demande d'agrandissement de la résidence au 6043, avenue Royale.
3. Pour la demande de démolition du garage et pour la rénovation des galeries au 6329, avenue Royale
4. Pour la demande de rénovation de la porte et des fenêtres au 6368, avenue Royale
5. Pour la demande de réfection de la toiture du cabanon au 6955, avenue Royale.
6. Pour la demande de rénovation des galeries au 6400, avenue Royale
7. Pour la demande d'agrandissement de la résidence au 17, chemin Ferland Sud.
8. Pour la demande de rénovation et d'agrandissement de la galerie arrière au 6334, avenue Royale
9. Pour la demande de réfection de la toiture de la résidence au 6453, avenue Royale.
10. Pour la demande de rénovation du revêtement extérieur de la résidence au 6501, avenue Royale.
11. Pour la demande de subdivision du lot 4 439 554 afin de créer deux lots
12. Pour la demande de réfection de la toiture de la résidence au 6433, avenue Royale.
13. Pour la demande d'agrandissement de la résidence au 1056, chemin Lucien-Lefrançois.

Le CCU recommande de refuser les demandes suivantes :

Demande de modification réglementaire

1. Pour le 6536, boulevard Sainte-Anne et que cette demande de modification réglementaire consiste à ajouter le groupe d'usage « C6 Concessionnaire automobile » à la grille de spécification C-121.

Le motif de cette recommandation se base sur le fait que le CCU juge que ce type d'activité est déjà très présent sur le territoire de la municipalité et il serait préférable de varier les activités commerciales. De plus, par la nature de ces

activités, le groupe d'usage « C6 Concessionnaire automobile » cadre moins avec l'orientation d'embellissement du boulevard Sainte-Anne.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Approuver les prévisions budgétaires – la quote-part baisse d'environ 23000\$;

Prévisions budgétaires 2018

17-10-9167

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien approuve les prévisions budgétaires 2018 de la RAEU, un budget de 1 311 6221, pour une quote-part à la municipalité de L'Ange-Gardien de 311 030\$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Marc Godbout

17-10-9168

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture de la résidence au 1040, chemin Lucien-Lefrançois;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 septembre 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Marc Godbout, soit la réfection de la toiture en bardeau d'asphalte de la résidence, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Françoise Parisé

17-10-9169

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale au 6043, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 septembre 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Françoise Parisé, soit l'agrandissement de la résidence de 16.x26' par l'implantation d'une verrière du côté ouest, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Maxime Huot et Marie-Michèle Jacques

17-10-9170

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition du garage et pour la rénovation des galeries arrières au 6329, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 septembre 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Maxime Huot et Marie-Michèle Jacques, soit la démolition du garage et pour la rénovation des galeries arrières, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Pascal Simard et Érika Soucy

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation de la porte et des fenêtres au 6368, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 septembre 2017;

17-10-9171 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Pascal Simard et Érika Soucy, soit la rénovation de la porte et des fenêtres, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Hélène Letarte

17-10-9172 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture du cabanon au 6955, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 septembre 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande d'Hélène Letarte, soit la réfection de la toiture du cabanon par une membrane grise, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Denys Laberge

17-10-9173 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation des galeries au 6400, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 septembre 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Denys Laberge, soit la rénovation des galeries, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Stephan Huot

17-10-9174 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la résidence au 17, chemin Ferland Sud;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 septembre 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Stephan Huot, soit l'agrandissement de la résidence de 16'x18', au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Mireille Roy

17-10-9175 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation et l'agrandissement de la galerie arrière au 6334, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 septembre 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Michelle Roy, soit la rénovation et l'agrandissement de la galerie arrière, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Benoit Brochu

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture de la résidence au 6453, avenue Royale;

17-10-9176
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 septembre 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Benoit Brochu, soit la réfection de la toiture de la résidence, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Pierre Lefrançois

17-10-9177
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation du revêtement extérieur de la résidence au 6501, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 septembre 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Pierre Lefrançois, soit la rénovation du revêtement extérieur de la résidence, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Marcel Hébert et Dany Hébert

17-10-9178
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de subdivision du lot 4 439 554 afin de créer deux lots;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 septembre 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Marcel Hébert et Dany Hébert, soit la subdivision du lot 4 439 554 afin de créer les lots 6 115 181 et 6 115 182, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Marie-Claude Mathieu

17-10-9179
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture de la résidence au 6433, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 septembre 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Marie-Claude Mathieu, soit la réfection de la toiture de la résidence, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Julie Foster et Régis Potvin

17-10-9180
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande d'agrandissement de la résidence au 1056, chemin Lucien-Lefrançois.;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 septembre 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Julie Foster et Régis Potvin, soit l'agrandissement de la résidence de 7'6'' x 10', au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents

requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Octroi de contrats pour le déneigement hiver 2017-18

17-10-9181 ATTENDU les demandes de soumissions aux entrepreneurs de 2017 pour renouveler les contrats de déneigement du stationnement du Terminus du Réseau de Transport de la Capitale (RTC), des stations de pompage et des stationnements de la Municipalité de L'Ange-Gardien, pour une année ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil municipal de L'Ange-Gardien accepte les soumissions, pour l'hiver 2017-2018, de :
- M. François Bélanger, pour l'entretien du Terminus du Réseau de Transport de la Capitale (RTC) au coût de 1 700\$, taxes incluses ;
- M. Claude Laberge, pour l'entretien des stations de pompage, au coût de 1175\$;
- Les Entreprises Jocelyn Lefebvre, pour l'entretien des stationnements, au coût de 9175\$ plus taxes ;
ET que le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer le contrat de déneigement avec les entrepreneurs.

11. Patinoire saison 2017-2018

17-10-9182 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité de l'Ange-Gardien mandate M Philippe Cantin pour la réalisation de la patinoire, anneau de glace et petite patinoire pour les jeunes, pour la saison 2017-2018, au coût de 9750\$, tel que prévu dans l'offre de service, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

12. Autorisation de signature du protocole d'entente PIQM volet 1.5

17-10-9183 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le maire à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1,5 du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

13. Rémunération des membres du personnel électoral

17-10-9184 ATTENDU le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux publié le 20 septembre 2017 à la Gazette officielle numéro 38 ;
ATTENDU la résolution #13-10-7911 prévoyant la rémunération du personnel électoral ;
ATTENDU que cette rémunération est inférieure à celle prévue au Règlement et l'obligation d'un cadre réglementaire conforme au Règlement publié du MAMOT ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil municipal de L'Ange-Gardien abroge son cadre réglementaire non-conforme ;
QUE le Règlement publié dans la Gazette officielle du 20 septembre 2017 s'applique.

14. Mandat à Lavery avocats - dossier lot 4 438 981

17-10-9185 ATTENDU que la municipalité de l'Ange-Gardien a constaté des travaux dérogatoires sur le lot 4 438 981, en bordure de la rivière Laval ;
ATTENDU que la rivière Laval est un affluent de notre source d'eau potable ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de l'Ange-Gardien mandate la firme Lavery Société d'avocats, pour effectuer toutes démarches et procédures dans ce dossier.

15. Mandat à Lavery avocats – dossier Techni-Arp Inc

ATTENDU que la municipalité de l'Ange-Gardien a constaté des manquements dans le travail effectué par Techni-Arp Inc dans le cadre de relevés de terrain ;

17-10-9186 ATTENDU que ces manquements de la part de Techni-Arp Inc ont causé des préjudices à la municipalité de l'Ange-Gardien;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de l'Ange-Gardien mandate la firme Lavery Société d'avocats, pour représenter la municipalité de l'Ange-Gardien à la Cour du Québec dans ce dossier.

16. Deuxième période de questions

17. Divers

- 17-10-9187 **1 Offre de services professionnels en droit municipal de Lavery**
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien renouvelle l'entente de services professionnels en droit municipal, avec la firme d'avocats Lavery, pour un coût de 1200 \$, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-10-9188 **2 Modification au calendrier des réunions de conseil pour 2017**
ATTENDU l'établissement du calendrier des réunions du conseil municipal 2017, par résolution #16-12-8851 ;
ATTENDU l'année électorale et la mise en candidature se terminant le 6 octobre 2017 ;
ATTENDU l'interdiction pour le conseil municipal de siéger après le 6 octobre 2017 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil municipal de L'Ange-Gardien modifie la date de la prochaine séance régulière prévue au 6 novembre 2017 pour le 13 novembre 2017.
- 17-10-9189 **3 Budget 2018 de la Communauté métropolitaine de Québec**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien approuve les prévisions budgétaires 2018 de la CMQ de 19 370\$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-10-9190 **4 Autorisation de directives de changement pour la réfection des rues Fepteu Lot 2**
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE le conseil autorise les deux directives de changements présentées dans le cadre de la réfection de diverses rues Lot 2, au 26 septembre 2017, pour un coût total de 16209.58\$ plus taxes.
- 17-10-9191 **5 Autorisations de dépenses**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise une dépense de 2 020\$, taxes incluses, pour la réparation des lumières du terrain de balle, par la firme Elecal, ainsi 14 525\$ plus taxes pour l'achat de fournitures et inventaire chez Wolseley pour l'installation de ponceau sur chemin Lucien-Lefrançois, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-10-9192 **6 Engagement temporaire pour les travaux publics**
IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise l'engagement temporaire pour un remplacement de maladie, M. Yohann Poitras, comme journalier aux travaux publics, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-10-9193 **7 Cotisation annuelle pour le technicien en urbanisme**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement de l'inscription pour l'ordre des urbanistes, ainsi que la cotisation annuelle 2018-2019 pour le technicien en urbanisme, Teddy Deschampt, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

18. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

17-10-9194

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h50, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale